Bienvenue au Programme d'agrément universitaire (PAU) de l'ICA

Le PAU permet aux candidats de profiter d'une expérience universitaire enrichissante qui rendra la période requise pour l'obtention des titres d'associé (AICA) et de Fellow (FCIA) plus prévisible, tout en minimisant le dédoublement des tâches et en tirant parti de la force des universités canadiennes.

Le PAU constitue un important partenariat entre les universités et la profession. Le Canada possède des programmes actuariels de niveau universitaire très élevé qui ont été sous-utilisés par la profession. Les universités canadiennes ont une réputation mondiale d'excellence pour la qualité et la rigueur de leurs programmes, et elles sont bien placées pour introduire des techniques de pointe et des recherches progressives pour faire avancer la profession.

Visitez la page des <u>universités agréées et des cours offerts</u> pour de plus amples renseignements.

L'objectif du PAU est de fournir des crédits pour certains des examens professionnels préliminaires aux candidats qui visent l'obtention des titres AICA et FICA, tout en maintenant les normes élevées d'adhésion à la profession.

Le PAU de l'Institut, en vigueur depuis septembre 2012, a établi les normes suivantes :

- Établir la correspondance entre les cours universitaires et le programme d'étude professional;Le nombre et la constitution du corps professoral dédié à l'enseignement des cours;Les procédures d'évaluation et d'attribution des notes du résultat final ouvrant droit au crédit pour les étudiants; Établir le seuil minimal pour la note de crédit des cours agréés dans chacune des universités;
- La surveillance du nombre d'étudiants qui atteignent la note de crédit dans chacune des universités, en relation avec la proportion globale des candidats qui réussissent les examens professionnels et les proportions observées des étudiants des universités qui ont réussi ces examens;
- Établir la représentation professionnelle de l'Institut (un FICA, ou un AICA qui détient un autre titre de Fellow reconnu) grâce à un actuaire chargé de l'agrément voué au fonctionnement du programme dans chacune des universités:
- L'instauration de mécanismes de vérification pour la surveillance du programme;
- Maintenir un dialogue sur le programme de façon continue avec nos partenaires en matière d'éducation, nos membres, les employeurs, les universités et le public.

Ces mesures garantissent que les crédits du PAU égalent ou surpassent les normes de rendement acceptables aux examens professionnels qu'ils représentent. Grâce à une approche collaborative et à une surveillance continue,

le système d'agrément des cours universitaires et l'octroi de crédits d'examens aux étudiants seront continuellement améliorés.

Les crédits obtenus en vertu du PAU sont reconnus par d'autres organismes actuariels à travers le monde.

Les questions d'ordre général sur le PAU peuvent être acheminées à l'adresse agrement@cia-ica.ca.